



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

<b>MILDIU</b>	3mm suffisent à provoquer des contaminations non négligeables
<b>BLACK-ROT</b>	Des contaminations sont possibles, soyez vigilants à l'approche de la nouaison.
<b>OÏDIUM</b>	Surveillez les parcelles à historique.

Annexe : Réglementation « abeille »

## MÉTÉO

### Prévisions du 13 au 18 juin 2018

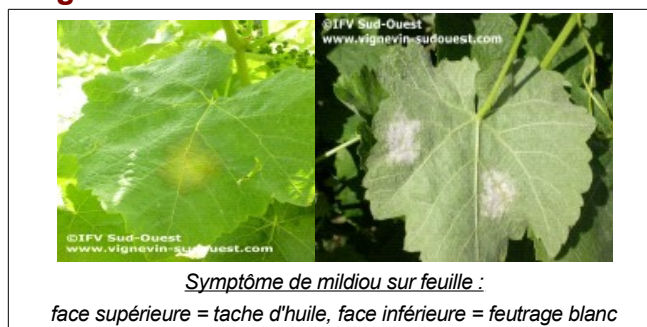
	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18
Températures	13 21	9 22	12 23	14 22	13 21	12 23
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

<b>Marcillac</b>	Début floraison
<b>Entraygues, Estaing</b>	Début de floraison à fin floraison selon les cépages
<b>Millau</b>	Début floraison

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

### • Éléments de biologie



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tél 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture du  
Gers, Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

## • Situation au vignoble

- Enraygues : des taches sont visibles 15j, la situation n'a pas évolué cette semaine.
- Estaing : les 1ers symptômes sur feuilles sont observés cette semaine.
- Marcillac : une nouvelle sortie de taches est observée sur témoin et sur certaines vignes qui font office de témoin. Les symptômes restent sporadiques.
- Millau : au symptôme n'est recensé.

Les 1ers symptômes étaient liés aux contaminations survenues lors des pluies des 16-17 mai, cette nouvelle sortie est à relier aux contaminations de fin mai.

## • Données de la modélisation

**Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Bruéjols-Balsac, Compeyre, Enraygues, Marcillac ; et de la station météo fixe : Valady

**Situation de J-7 à J** : Encore et toujours, la semaine passée a été agitée et les pluies ont été assez hétérogènes au quotidien mais tous les secteurs ont été généreusement arrosés. La pression exercée par le mildiou est désormais forte sur l'ensemble des secteurs.

**Des contaminations de masse ont été modélisées sur l'ensemble des secteurs lors de chaque évènement pluvieux de la semaine dernière. Elles ont été de forte intensité.**

Les taches issues des contaminations des 28-30 mai devraient être visibles.

**Simulation de J à J+10** : Le risque restera fort sur tous les secteurs.

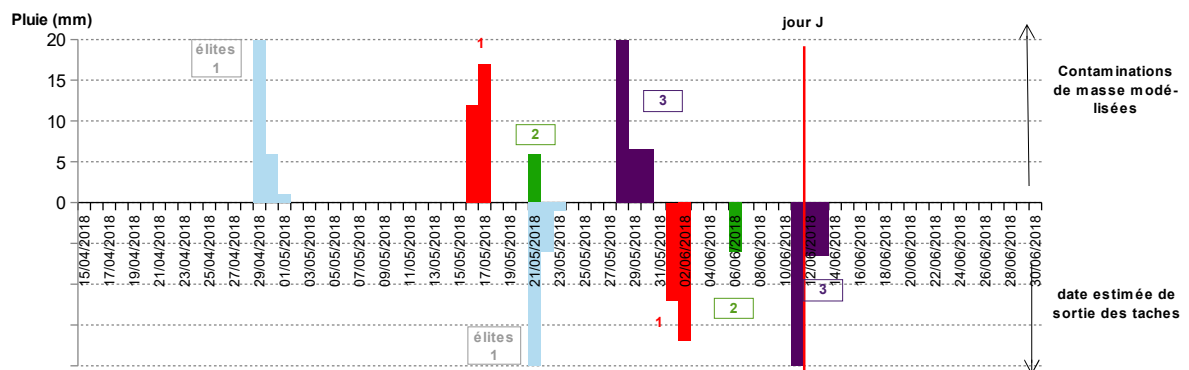
**Il suffit toujours de 3 mm sur l'ensemble de secteurs pour engendrer la modélisation de contaminations de masse. Ces contaminations pourraient être de forte intensité.**

La sortie des taches issues des contaminations de masse du 2 juin (Compeyre) devrait survenir autour du 14 juin, celles du 4-5-6 juin autour du 15 juin et celles du 10 juin autour du 18 juin.

### **Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 12/06/2018 pour la zone Aveyron**

#### **Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.



La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante

numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

**Évaluation du risque** : La pression est forte, le stade "Floraison" très sensible et le risque de contamination présent lors de chaque nouvelle pluie. Il semblerait que les prévisions météorologiques soient un peu plus clémentes, néanmoins, restez vigilants à l'annonce d'une nouvelle dégradation.

Par ailleurs, de nouvelles sorties de symptômes sont encore à craindre. Surveillez donc régulièrement l'état sanitaire de vos parcelles, notamment pour gérer au mieux le risque de repiquage (pour lequel une simple rosée peut suffire).

## OÏDIUM (UNCINULA NECATOR)

### • Situation au vignoble

Des formes drapeaux ont été observés sur le vignoble de Marcillac en dehors du témoin non traité de Valady. Sur ce témoin, la situation ne progresse pas de manière visible.

Ailleurs, aucun symptôme n'est signalé.

**Évaluation du risque :** La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

## BLACK ROT (GUIGNARDIA BIDWELLII)

### • Situation au vignoble

- Estaing : les 1ers symptômes sur feuilles sont observés mais restent sporadiques.
- Marcillac : les taches liées à la contamination de 20 et 21 mai sont apparues mais sont non sporulées. Elles sont globalement anecdotiques hormis à Valady où l'on observe des symptômes en coudes de fusil sur le témoin non traité.
- Millau : au symptôme n'est recensé.

**Évaluation du risque :** Chaque pluie peut être synonyme de contamination et les grappes sont dans une phase de plus grande sensibilité qui est maximale à la nouaison.

Soyez donc vigilants au risque de nouvelles contaminations et de repiquages sur parcelles atteintes.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

**• Situation au vignoble :** Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai dans nos cages d'émergence (conditions de conservation hivernale du vignoble de Gaillac). Les premières larves ont été identifiées au vignoble, en Aveyron, vers le 25 mai et confirmée le 29 mai. Des larves jeunes (L2) ont aussi été observées le 8 juin.

**Évaluation du risque :** L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 25 juin au 7 juillet 2018**

Le T2 est à renouveler à 14j du T1 en conventionnel et à 10j du T1 en AB.

## AUTRES OBSERVATIONS

Des symptômes de **Botrytis sur feuilles** sont toujours signalés. Ces symptômes, bien que plus réguliers que lors des précédentes campagnes, sont « habituels » pour la période et sont favorisés par des conditions humides et fraîches. Elles ne présument en rien de la virulence du champignon plus tard sur grappes.

Quelques dégâts de **cigariers** apparaissent plus régulièrement mais restent sans incidence pour la vigne.

Concernant les **vers de la grappe**, aucun glomérule n'est observé.

Les toutes premières larves de **cicadelle verte** ont été signalées sur le vignoble de Marcillac.

De nombreuses "bestioles" sont observées : **forficules, cercopides, syrphes, abeilles.**

**Le prochain BSV Vigne Aveyron paraîtra le mardi 19 juin 2018.**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

**La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !**

**- ATTENTION -**

**Vignes et inter-rangs en fleurs** : les abeilles visitent les parcelles pour récolter le pollen de vigne mais également pour butiner les fleurs des enherbements et des bordures.



## RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

### Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

### Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

**Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles**. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

**Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi** associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

**Merci de diffuser largement ces recommandations et rappels réglementaires aux conseillers, techniciens et viticulteurs de vos réseaux. L'application de ces préconisations contribue à limiter les risques pour les pollinisateurs et préserver le travail des apiculteurs.**

### Pour en savoir plus :

consultez la brochure "[Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#)"

ou la note nationale BSV [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#)



Association de Développement de  
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Ce message est diffusé en partenariat avec l'ADA NA.